

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	13
Procurations :	6
Votants :	19
Date de convocation :	22/10/2025

Séance du jeudi 30 octobre 2025 à 18 H 30,

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Martine DAREUX, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Claudine CARAYOL donne procuration à Jean-Michel BLAY, Ludovic SICARD à Jean-Marc REGNAUT, Brigitte BAJON-LALANNE à Jacques FAUBEC, Alexandre DENEITS à Pierre MASURE, Radouane KHABBAL à Eric ZAMPIERI, Géraldine DUTREY à Karine BESSÉ.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28 août 2025.

Monsieur le Maire propose d'ajouter « et du SICTOM » à la fin des questions diverses.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

2 – Décision du Maire

Décision n°2025_040 : Travaux de mise en sécurité de l'église Saint Pierre (réfection des contreforts). (OUVRIER DE LA PIERRE, 32 550 HAULIES – Montant de 24 341,06€ HT soit 29 209,27€ TTC).

3 – Finances

■ **Dévolution du marché public de travaux - rénovation énergétique de la Maison de la culture**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux de rénovation énergétique à la Maison de la Culture, approuvé par délibération du 3 avril 2025.

Un dossier de consultation a été réalisé par les services et le maître d'œuvre, le bureau d'études Fluides ACIEB pour le remplacement du système de chauffage et de la climatisation vétuste et défectueuse.

Le marché de ces travaux, estimés par le bureau d'études à 175 104 € TTC a été passé sous la forme de la procédure adaptée :

-134 770,00 € HT soit 161 72400 € TTC pour le lot n°1 – Chauffage Ventilation Climatisation et

- 11 150,00 € HT soit 13 380 € TTC pour le lot n°2 – électricité

Un avis d'appel à concurrence a été lancé le 08 août 2025 sur la plateforme de dématérialisation des offres de la Commune (www.ladepeche-marchespublics.fr) avec une date limite de réception des offres le 12 septembre à 17h00.

4 entreprises ont répondu pour le lot 1 (MARSOL, JUSTUMUS, THERMICIENS GASCONS, CLEVIA EIFFAGE), 1 entreprise pour le lot 2 (MARSOL).

A l'issue de la consultation, et après analyse des offres par notre maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose de retenir :

- lot n°1, CVC : Entreprise CLEVIA EIFFAGE (32 000 AUCH), pour un montant de 124 900,00 € HT soit 149 880,00 € TTC,
- lot n°2, Electricité : Entreprise MARSOL (32 000 AUCH) pour un montant de 12 613,81 € H.T soit 15 136,57 € T.T.C.

Le montant total des marchés de travaux s'élève donc à 132 013,26 € H.T soit 165 016,57 € T.T.C.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les marchés de travaux de rénovation énergétique de la Maison de la culture aux entreprises pour les montants mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à ces travaux aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous actes et signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

4 – Domaine

■ Vente d'un délaissé de voirie rue des marinières (parcelle BL 07)

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 10 juillet 2025 approuvant la vente d'une partie de la parcelle BL7. Le bornage ayant eu lieu, il est nécessaire de redélibérer en intégrant les numéros de parcelles définitifs.

Le tableau est donc modifié ainsi :

Acquéreur	Section	N° Temporaire	N° définitifs	Adresse	Surface	Prix total
M et Mme RAVAGE Alain 12 rue des marinières	BL	07b	66	Rue des Marinières	273 m ²	679,67€
M et Mme VINCENT Frédéric 10 rue des marinières	BL	07a	65	Rue des Marinières	209 m ²	520,33€

Par ailleurs, conformément à l'article 1705 du Code général des impôts, les droits d'enregistrement relatifs à cette transaction seront à la charge des acquéreurs.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

■ Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie (SFR)

SFR exploite des réseaux de communications électroniques sur le territoire français.

Dans ce cadre, SFR souhaite procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de communications électroniques.

La commune de Pavie est sollicitée pour signer une convention de location pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un emplacement d'une surface de 60 m² environ situé dans les emprises du terrain sis au 83 route de Pessan à PAVIE (32550) références cadastrales section AO N° 79.

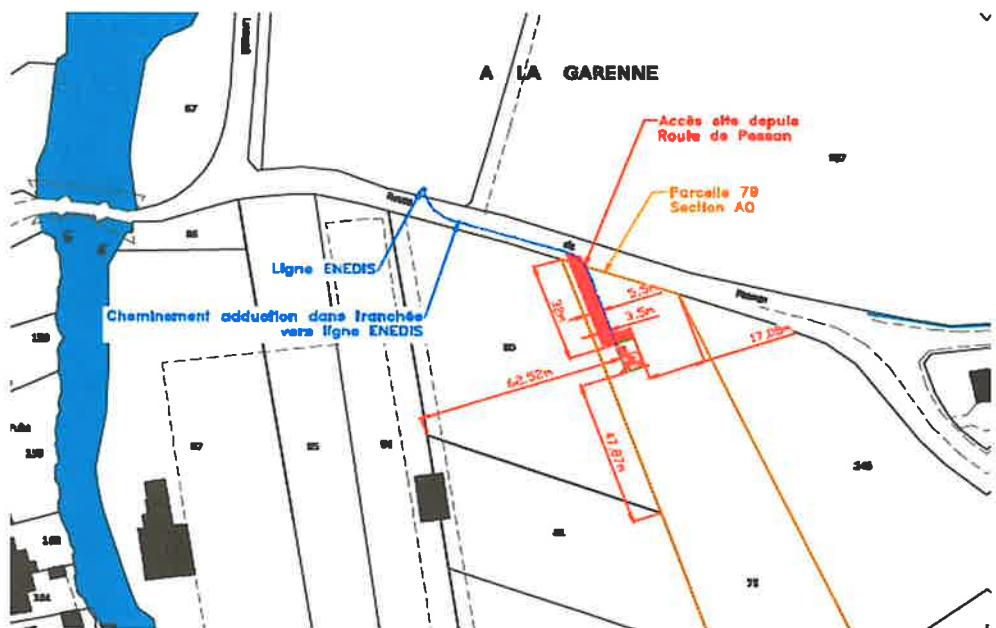
Cet emplacement est destiné à accueillir des installations de communications électroniques et composé des équipements suivants :

- un pylône d'une hauteur de 24 (vingt-quatre) mètres environ, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens ;
- un local technique et / ou des armoires techniques (et le cas échéant des dispositifs de climatisation).

La convention sera conclue pour une durée de 12 années.

Elle sera ensuite tacitement reconduite par périodes successives de 6 années, sauf résiliation de l'une des parties adressée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 24 mois au moins avant chaque échéance.

Le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel d'un montant de 6 000 €. H.T.



Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

5 – Intercommunalité

■ Val de Gers : convention de mise à disposition des agents communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année des agents communaux sont mis à disposition de la Communauté de Communes Val de Gers pour l'accomplissement des services des ALAE et des ALSH. Les activités principales de ces agents sont :

- La participation à l'élaboration du projet pédagogique,
- L'accueil et l'accompagnement des familles,
- L'animation des activités et l'accompagnement des publics accueillis,
- L'intervention lors du temps de repas le midi.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de la Communauté de Communes Val de Gers pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 les agents communaux suivants :

- Madame Nadia THOMAS, agent de maîtrise, pour une durée hebdomadaire annualisée de 12,16/35^e (558.50 heures effectives) ;
- Madame Sandra DE SAN BARTHOLOME, ATSEM principal 1^{ère} classe, pour une durée hebdomadaire annualisée de 10,26/35^e (471 heures effectives) ;
- Madame Christine AYGUEBERE, adjoint technique territorial principal 2^e classe, pour une durée hebdomadaire annualisée de 11,77/35^e (540.50 heures effectives).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte les mises à disposition auprès de la Communauté de Communes Val de Gers ci-dessus mentionnées, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 ;
- décide que la participation de la Communauté de Communes Val de Gers sera réglée de la façon suivante :
 - remboursement à la Commune de PAVIE du traitement des agents mis à disposition, et des charges patronales, au prorata de leur travail effectif ;
 - transmission d'un état correspondant à la participation due, accompagné d'un titre de recette, par la Commune de Pavie à la Communauté de Communes Val de Gers à la fin de chaque trimestre.
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition des agents communaux correspondantes.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

■ Service public d'Assainissement collectif : présentation du Rapport Annuel du Délégataire.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement, en application de la loi n° 95-127 du 08 février 1995, et du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, concernant l'année 2024.

Chiffres clés				
	1 907 Nombre d'habitants desservis		964 Nombre d'abonnés (clients)	
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	18 277 ml	19 247 ml
VP.077	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	5	5
VP.077	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	0	0
LA GESTION DU PATRIMOINE				
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	700	702
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	2
VP.077	Nombre de postes de relèvement	Collectivité (2)	18 277 ml	19 247 ml
VP.077	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	0	0
COLLECTE DES EAUX USÉES				
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	4	3
	Longueur de canalisation curée en préventif	Délégataire	3 746 ml	0 ml
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION				
	Nombre de communes desservies	Délégataire	1	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	931	964
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	931	964
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	0	0
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	82 363 m ³	78 740 m ³
VP.068	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	82 363 m ³	78 740 m ³
VP.068	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	0 m ³	0 m ³
(2) Les éléments de calcul connus du déléataire sont fournis dans le corps du présent rapport				
LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS À L'EAU				
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	83 %	80 %

Il rappelle que la gestion de service a été reconduite par délibération du 16 mai 2025 à VÉOLIA EAU CGE (01/06/2025-31/05/2033). Il est prévu une première réunion de lancement de cette DSP et une réunion technique, avec Veolia, conjointement avec les services de Grand Auch Agglomération

*Le Conseil prend acte du rapport
Ce rapport est en libre consultation au secrétariat de Mairie*

6 – Questions diverses

- Monsieur le maire fait part de la réunion de rentrée avec les associations. A la suite, le 22 octobre a eu lieu une première formation avec ADEFI (prestataire de la Mairie pour la sécurité incendie des bâtiments) pour la sensibilisation au risque incendie et l'utilisation du SSI de la salle de spectacle et de la salle polyvalente (demande des pompiers). Une seconde session sera programmée en début d'année 2026.

- Monsieur le maire informe des projets d'investissement en réflexion pour l'année 2026 :
 - o Acquisition du local impasse Galtier (création annexe du service technique de ce côté de la ville),
 - o Création de 5 boxes de stockage pour la salle polyvalente adossés au centre de secours (estimation à 150 000€ HT)
 - o Déploiement d'une signalétique patrimoniale
 - Avec le Pays d'art et d'histoire
 - 1 totem « sommaire » et 8 totems pour illustrer le patrimoine de Pavie, (Vieux Pont, Mairie, Maison de la Culture, Monument aux Morts, etc, ...)
 - Projet subventionné à 80% (Europe programme Leader et DETR)
 - o Stade : Mise en sécurité et renforcement de l'installation électrique et passage en Led de terrains.
- Conférence de M. GAILLARD sur le comte de Besmaux salle de spectacle le 13 décembre,
- Arrivée d'un nouvel agent dans les effectifs de la commune, responsable des espaces verts, à compter du 1er janvier 2026. (remplacement d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite)
- Agenda :
 - o Le goûter des ainés aura lieu le jeudi 11 décembre. M. Vincent MAXCH fera un tour de chants. Comme l'an dernier, le centre de formation de la Chambre des métiers s'est proposé pour préparer des gâteaux.
 - o Les vœux à la population auront lieu le samedi 17/01
 - o Les vœux aux agents le vendredi 23/01

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

